



Représentations et croyances de la culture dans les soins

Lycée de Mamoudzou
15 octobre 2018

Une société plurielle dans ses racines

- Mayotte est africaine par une partie du peuplement et par la langue - le "shimaoré" swahili insulaire - et ses apports de culture africaine.
- Malgache par une autre partie du peuplement et sa langue - le "kibushi" - et ses apports de culture malgache.
- Française par le cœur.
- Musulmane par la religion dominante -Islam-.

Une société plurielle dans ses racines

- Les Mahorais musulmans sont donc censés se référer au Coran et à la Sunna (traditions et histoire du prophète).
- Et l'islam serait aujourd'hui la religion de la quasi-totalité des Mahorais.
- Il imprègne toute la vie civile de chaque mahorais.
- Pour qui connaît bien Mayotte, aucun de ces traits ne peut être séparé des autres sauf à réduire abusivement une réalité riche de toutes ces facettes.

Une société marquée par les valeurs de la collectivité et de la spiritualité (1)

- La société mahoraise privilégie la communauté par rapport à l'individu - **Nya moja udza lulu** - .
- Elle privilégie la solidarité par rapport à l'autonomie. On n'a jamais raison tout seul et on n'est jamais isolé: "**kavou adzitochaho, msada kaouka mbali**", "**fikira tsiyamtrou moja**" .
- Elle privilégie les valeurs de la spiritualité par rapport aux règles matériels - et cela est vrai pour la religion très prégnante malgré la tolérance, mais aussi des rapports avec les autres, les esprits et la mort.
- **Ces deux valeurs se laissent bien voir dans le soutien, l'accompagnement et la prise en charge du malade.**

La représentation de l'univers chez le Mahorais

- Ces deux valeurs ont dicté chez le Mahorais une représentation de l'univers en 3 mondes.
- La communauté / Monde social : Monde matériel.
- La spiritualité / Monde invisible : Celui de DIEU et celui des esprits.

Trois groupes de maladies

- Chaque monde est cause de maladie: **uwadé**
- qui est le défaut d'harmonie entre un être vivant et son corps social, entre une personne et son monde (environnement) visible ou invisible.
- **Les soins servent de véhicule entre soi (le malade), la matière (la terre) et l'univers (des Esprits ou de Dieu).**
- Monde social/la transgression du tabous, le mauvais œil, le mauvais sort, la sorcellerie et la magie. Monde matériel/ la pollution...Monde invisible/ la volonté divine, le génie malfaisant, l'envoutement...
- Trois groupes de maladies : Celles causées par Dieu : "**Uwadé wa mungu**" , celles causées par les hommes : "**Uwadé wa shilopitali**" et celles causées par les esprits : "**Uwadé wa madjini**".

Comment les réalités socio-culturelles de Mayotte ont -elles dicté une conception singulière de la maladie et des soins ?

Au plan social (1)

- Une idée de la maladie et de la prise en charge du malade, forgée par une terrible réalité statistique.
- Jusqu'en 1965 (SSBGE), Mayotte était confrontée à de nombreuses pathologies dont:
- Le paludisme [wadé wa dréréma], qui était la première affection, qui atteignait surtout les blancs et les créoles (Réunionnais) et davantage en Grande terre et en saison humide. Et surtout à l'épidémie de 1925, favorisée par de grosses pluies, qui a fait de nombreuses victimes. Depuis cette date, on a commencé à parler de démoustication.
- La variole [Pélembé] qui a causé 2300 morts en 1898 et a rayé de la carte le village de Caroni et aux épidémies de variole en 1898 et 1905 qui ont conduit le Dr Blin à effectuer des tournées de vaccination dans les villages.
- La filariose [wadé wa marédré] qui touchait 80% des hommes.
- La rougeole [soussoussou], la lèpre [wadé wa wenefou] d'où la léproserie de l'îlot BOUZI (1905), le pian [Marohotsa] qui étaient fréquents.
- De nombreux décès de mère en couches.
- Un enfant sur trois mourait avant la fin de sa première année.

Au plan social (2)

- De ce fait, la maladie apparaissait comme:
- une probabilité statistique forte,
- un événement quotidien et parfaitement banal,
- une situation contre laquelle on ne pouvait s'assurer que par la prise en charge des malades et les soins qui :
- Permet au malade de communiquer avec ses proches car le malade est un vivant, pas un mourant.
- Il a des désirs, des sentiments, des émotions.
- Il a besoin d'être accompagné et d'être informé.

Au plan socio culturel (1)

- Dans les sociétés occidentales, c'est l'autonomie et la liberté du sujet qui prime.
- La maladie est d'abord un évènement privé, et le malade appartient à sa famille. Seule la médecine encadre les soins.
- Dans la société mahoraise : l'individu est sous l'autorité de sa famille au sens large (tissage verticale de la société) : matrilignage et patriclan.
- De son quartier et de son village (encrage territorial et matrilocalité).
- De la communauté mahoraise entière (cosmos).
- Et de la transcendance religieuse.
- Dans ce contexte :
- **La maladie est un fait social,**
- **Le malade appartient aux différents groupes sociaux**
- **Les soins constituent un signe d'intégration sociale de la famille.**
- **La prise en charge et les soins sont extrêmement codifiés non pas par la "médecine moderne" mais par "la coutume".**

Au plan strictement culturel (2)

- La société mahoraise a ses propres catégories mentales qui rejaillissent sur sa conception de la maladie et des soins.
- Rapport esprit-matière : dans une société plus encline à la spiritualité, la maladie est d'abord gérée dans l'esprit notamment sur le plan religieux - doua -.
- Rapport entre le visible et l'invisible => les sociétés occidentales séparent les deux, alors que la société mahoraise ignore cette distinction.
- Entre ce qui est tangible et ce qui ne l'est pas. Nos ancêtres sont présents et on dialogue avec eux à travers nos "djinnns mfu" .
- Entre ce qui est normal et ce qui ne l'est pas, à Mayotte on fait cohabiter la technique et la magie dont la médecine moderne et les croyances notamment : aux astres (gniora), aux forces invisibles , aux esprits possesseurs (trumba, patrossi rawhani), aux sorciers (mtsai), aux esprits malins (djinn, chetwan), aux guérisseurs (fundu), aux érudits (mwalimu dunia).

Au plan strictement culturel (3)

- Ce qui est au monde et ce qui ne l'est pas.
- A Mayotte on refuse la distinction entre la physique et la métaphysique.
- Entre la vie sur terre et la vie au - delà.
- D'où les confrontations actuellement observées entre les familles mahoraises et les services de santé dans la prise en charge de la fin de vie.
- D'où cette préférence de nos personnes âgées d'être hospitaliser à domicile.
- Entre le profane et le sacré.
- Certaines sociétés occidentales -particulièrement la société française - tracent une frontière étanche entre le civile et le religieux.
- Alors que la société mahoraise même pas cette idée, elle l'ignore totalement.
- **Pratiquant ou non, croyant ou non, l'individu et donc le malade appartient nécessairement à la communauté religieuse.**

Le choix thérapeutique

Le choix thérapeutique (1)

- Si la maladie est attribuée au monde matériel : **wadé wa shilopitali** => le choix se portera sur **la médecine moderne**.
- Si la maladie est attribuée au monde social via des forces surnaturelles ou magico - religieuses : **wadé wa madjini** => on aura recours à **des méthodes traditionnelles**.
- si des forces naturelles sont jugées responsable : **wadé wa mungu** => **on aura recours à Dieu**.
- **La famille s'implique dans les soins d'un malade et décide du recours à un choix thérapeutique dans une démarche sérielle à l'intérieur de la thérapie traditionnelle.**
- Le malade chemine dans un espace thérapeutique associant : recherche de soins et recherche de sens en introduisant l'humain dans la relation thérapeutique.
- Les recours dans la Thérapie traditionnelle / Thérapie moderne vont d'abord s'accumuler puis s'exclure.
- L'échec thérapeutique motive le changement de recours avec l'introduction de la notion de "**mwafaka**".
- La durabilité de l'échec thérapeutique favorise l'interprétation **magico-religieuse**

Le choix thérapeutique (2)

- Globalement dans la société mahoraise, on est dans le registre de l'imputation et non de la nomination de la maladie. C'est-à-dire on reste sur la cause de la maladie que sur la maladie - état. Et les soins servent de véhicule entre soi (le malade), la matière (terre) et l'univers (esprit).
- Et pour se prévenir des maladies, toutes sortes d'objets sont mises entre soi et le monde des esprits à atteindre.
- **Les objets caractère protecteur**, appelés "**hirizis**", qui sont des colliers fétiches aux vertus curatives, renfermant des versets du Coran.
- **Les objets donnant accès direct à l'esprit**. Parmi eux on dénombre:
 - les résines parfumées que l'on brûle (**ubani**, **hundi**, **hibuki**), essences de parfum)
 - ou ceux que l'on boit (alcool, sang des animaux),
 - certaines danses (**Trumba**) (malgache), (**Patrossi**) (mahorais),
 - certaines tenues vestimentaires faisant intervenir les couleurs rouge et blanche par exemple. Tous ces objets vont permettre une communication directe avec l'esprit.

Représentations et croyances

Les maladies imputables au champ du magico-religieux

- Les troubles psychologiques, mentaux de toutes sortes sont l'expression du mauvais œil "dzito" jetée par une personne qui vous veut du mal.
- Une personne atteinte de convulsions est considérée comme envoutée par un esprit "chetwan".
- Les facteurs de rémanence d'une pathologie, de chronicité et de l'échec thérapeutique sont expliqués par la disparition de l'indispensable bénédiction "radhi".
- La maladie peut également être vécue comme un message d'élection.
- Dans ce cas les manifestations de l'affection prennent la forme d'un syndrome psychiatrique. En effet le djinn rend fou celui qu'il a choisi comme porte-parole et qui refuse de se plier à sa volonté. Ainsi donc, la maladie n'a pas d'existence en soi dans la mesure où son origine est surnaturelle.
- Fréquemment on parle de "mazetwane" lorsqu'une personne est gravement atteinte d'une maladie et qui présente des troubles qui échappent à l'entendement et à la médecine.
- Djinns: Etre sublime capable de nuire ou de combler l'homme de bienfaits.
- Djinns traditionnels : les méchants (chetwani - pluriel mazetwani -, wanayisa)... et les bons.
- Les wanayisa sont présentés comme les djinns responsables de l'errance et de l'égarement.

Les maladies imputables au champ de la transgression

Cas particulier du SIDA (1)

- "Kali kali kali homo utswa" (chacun sera victime de son comportement).
- Ce mal rassemble en lui-même, 3 éléments chargés de mythes et de tabous.
- La sexualité: sujet tabou chez le Mahorais
- Le sang : dont sa consommation est interdite: C 6: 145 et C2: 173, et son écoulement est considéré par le "fiqh" comme "najas" (impur).
- La mort est un sujet tabou, on préfère parler de la jeunesse, de la beauté.
- Un mal qui exacerbe la justification du péché
- La toxicomanie : considérée comme une ivresse artificielle : C50:16 «Dieu est partout».
- L'homosexualité : considérée comme une déviance grave qualifiée dans le Coran comme la pratique du peuple de Loth.
- L'hétérosexualité illicite : Il est dit dans le Coran 17: 32 : « Eviter la fornication ».
- Ces interdits majeurs dans l'Islam tendent à faire percevoir le SIDA non seulement comme une maladie envoyée par Dieu mais comme une malédiction, un châtement
- Pour le Mahorais, le multi partenariat licite ne rentre pas dans cette catégorie .
- La transfusion sanguine non plus.
- "Tahadhari kabla el hidjr" (mieux vaut prévenir que guérir).

Les maladies imputables au champ de la transgression

Cas particulier du SIDA (2)

- Un mal qui détermine des conduites répulsives de honte et de peur vis-à-vis de la maladie et du malade (situation non spécifique à Mayotte).
- Vis-à-vis de la maladie, ce "mal de l'infidélité" "wadé wa mzindzi", pour le Mahorais, qui justifie le pêché charnel, la fornication.
- Vis-à-vis du malade du Sida, il est considéré comme un homme loin de Dieu, loin du Salut, qui n'a pas suivi la voie divine et qui a encouru à sa colère.
- Plus généralement, il s'agit d'un mal venu d'ailleurs qui ne doit pas se propager si on suit la voie divine.
- Un mal social autant que morale.

Les apports de l'Islam dans les représentations et les croyances

- Le corps humain est un dépôt "amana" confié par le seigneur C90/8-9.
- Et la "sharia" insiste sur le côté sacré du corps, d'où:
- Obligation de remettre les ossements ou autre partie du corps humain dans la tombe
- l'interdiction d'asservir le corps à des fins matériels,
- d'user une partie du corps dans un but thérapeutiques.
- Peut - on alors considérer que le prélèvement et la greffe d'organes comme une agression ou une mutilation du corps?
- Alors que le "fiqh" considère comme impur (najas) tout écoulement de sang, la question se pose sur la transfusion sanguine qui est une forme de greffe.
- **Arguments défavorables à la greffe**
- L'Islam interdit l'euthanasie ainsi que l'acharnement thérapeutique.
- La souffrance et l'endurance sont intégrées comme des critères de croyances => Un patient mahorais de confession musulmane en théorie préférerait souffrir que subir l'acharnement thérapeutique et voire même la péridurale.
- Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : Nous croyons ! Sans les éprouver? S29V2

Les apports de l'Islam dans les représentations et les croyances

- Bien que le Coran n'aborde pas la question de la greffe, il insiste sur:
- la préservation de la vie [S 5/V 32].
- La nécessité rend permis ce qui ne l'est pas. Le besoin de soigner et celui de se nourrir sont cruciaux pour la préservation de la vie. Il n'y a pas de péché sur celui qui est contraint sans toutefois en abuser ni transgresser. S2/173.
- L'impératif coranique de l'entraide et de la fraternité S5/2
- Devant deux intérêts contradictoires, choisissez celui qui vous est le plus bénéfique.
- A choisir entre deux maux, choisissez le moindre mal.
- Tous ceux -ci nous permettent de conclure à la possibilité de la greffe.

La vie et la mort

2 prérogatives de Dieu

- Celui qui a créé la mort et la vie. S67 [Al Mulk] /V2
- Dieu vous a créés ! Puis vous fera mourir. S16 [An Nahl]/V70 - وَاللَّهُ خَلَقَكُمْ ثُمَّ يَتَوَفَّاكُمْ ؕ
- Tout âme goûtera à la mort. S3 [Al Imran]/V185
- Quiconque tuerait une personne...c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. S5 [Al Maïda]/V32 => **la sacralisation de la vie**.
- Dès que leur terme est échu, ils ne peuvent ni le retarder ni l'avancer d'une heure. S16/V61 فَإِذَا جَاءَ أَجَلُهُمْ لَا يَسْتَأْخِرُونَ سَاعَةً وَلَا
- يَسْتَقْدِمُونَ

Euthanasie

- Du grec euthanatos = eu (agréable) et thanatos (mort) = mettre délibérément fin à la vie d'un patient en phase terminale.
- Dans l'islam, il y a sacralité de la vie S5V32
- La vie humaine est sacrée et ne peut être supprimée à moins d'une cause juste S17V33 (jugement légal-guerre juste - autodéfense)
- Et l'euthanasie n'est pas considéré comme une cause juste et le coran est catégorique : C'est Dieu qui donne la vie et la mort. Et Dieu observe bien ce que vous faites S3V156

Maternité / Etat de grossesse

- Miko = les interdits qui dictent ce que la future mère ne doit pas faire.
- Chaque femme a des Mikos différents qui dépendent du mari et de sa famille.
- Eviter d'être seule pour ne pas attirer les esprits maléfiques, ou à défaut, avoir un couteau à proximité.
- Ne pas rendre visite à un mort , pour éviter, d'une part, d'avoir beaucoup de pertes des eaux à l'accouchement et d'autre part, que l'enfant à naître de mimer les yeux d'un mort.
- Ne pas assister aux égorgements d'animaux pour éviter que l'enfant à naître ne mime pas l'animal mourant.

Maternité / Naissance / Après- accouchement

- L'enterrement des placenta .
- Le maquillage du bébé au niveau des sourcils entre les deux yeux et sur la langue avec du charbon dans le but d'éloigner les esprits maléfiques.
- La sédentarité à rester allongé pendant 40 jours (pouvant entraîner obésité, risque de phlébite...).
- Tout en reconnaissant par exemple l'importance et la qualité nutritionnelle du lait maternel, la culture mahoraise préconise - (pour ne pas rendre stérile la fille) - de ne pas prolonger l'allaitement au sein au-delà de deux ans. Cette tradition culturelle est trop risquée.

Références

- Salim MOUHOUTAR : *Mayotte une appartenance double* - Edition Menaibuc - 2011.
- Salim MOUHOUTAR : *Au-delà de la vie chère* - Edition Menaibuc - 2013.
- Conférence réalisée le 7 septembre 2017 sur : *Mieux comprendre la société mahoraise à Mtsangabeach* - commune de SADA